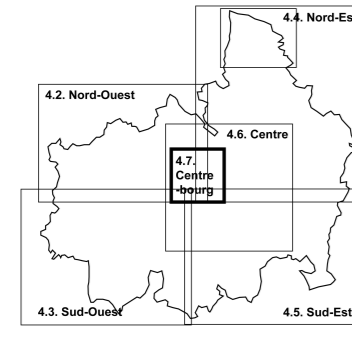


Plan Local d'Urbanisme Révision n°2

4.7 - Plan de zonage Centre-bourg

1/2000



Plan Local d'Urbanisme approuvé le 7 juillet 2008  
 Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du plan local d'urbanisme par le Conseil municipal du 20 septembre 2017  
 Le Maire Stéphane CHE

Ville d'Ambazac  
 Place de l'Hotel de Ville  
 87240 AMBAZAC

Bureau d'études  
 Agence ISOCELE Architecture  
 10, rue Desbarniez - 75011 Paris  
 Tél : 01 48 07 52 22 / Mail : isocele.arch@wanadoo.fr  
 T. BUILLET - urbanisme  
 30, rue Edmond Foucault - apt. 5 étage 2 - 79000 Niort

Source : Cadastre - Mise à jour : 2014

LEGENDE

- Limite et désignation de la zone ou du secteur
- Secteur Up avec hauteur limitée
- Zone naturelle N
- Secteur d'orientations d'aménagement et de programmation et n° d'OAP
- Emplacement réservé et n° d'opération
  - faible élargissement de voirie
  - Rue ou partie de rue avec règlement particulier
- Secteur de risques en zone urbaine, où les constructions nouvelles sont interdites
- Bande de retrait obligatoire pour les habitations par rapport à la voie
- Bâtiment en zone agricole ou naturelle et forestière, pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- PRESERVATION DES PAYSAGES
  - Espace boisé classé à conserver ou à créer
  - Espace à préserver au titre du paysage :
    - bois, haies et landes
  - Élément à préserver au titre du paysage :
    - arbre
    - jardin
    - élément bâti

N° PLAN	AFFECTATION	SURFACES m <sup>2</sup>	RESERVATION AU PROFIT DE
1	Élargissement d'une voie aux Carrières	160 m <sup>2</sup>	Commune
2	Création d'une voie entre la Couture des Vignes à Peret et la D914	2 795 m <sup>2</sup>	Commune
3	Création d'une voie pour accéder au futur bassin de décantation, lieu-dit le Moulin de Boucherie	350 m <sup>2</sup>	Commune
4	Élargissement de voie pour accéder à la future station d'épuration du hameau de Peret	largueur de voie portée à 5,5 m	Commune
5	Aménagement de carrefour avenue de la Libération	130 m <sup>2</sup>	Commune
6	Aménagement d'une entrée pour la future zone d'urbanisation des Carrières, le long de la rue du Tauron	405 m <sup>2</sup>	Commune
7	Élargissement de la voie pour accéder à la future opération à Peret	largueur de voie portée à 7 m	Commune

ELEMENTS A PROTEGER	SITUATION
<b>ELEMENTS BATIS</b>	
Chapelle Saint-Paulmet	Le Puy de la Garde
Papeterie	Etang de Jonas
<b>ELEMENTS NATURELS</b>	
Façade des massifs boisés le long de voies départementales	Route départementale 44 Route départementale 914 (les Foyes) Route départementale 920 Route départementale 5
Boisements de rives	La Becquere Etang de Jonas
Massifs boisés et bosquets en secteur urbain	Bujalènes, les Tulleries
Arbres d'alignement	Route départementale 914 (bourg) Allée de Saint-Roch Chemin de Montméry (la Ganne de Jumeau)
Arbres remarquables	Les forêts, la Barre, Saint-Roch, carrefour au sud du Couder, la Fontaine au nord de Messaugères (voie communale 1)
Jardins en secteur urbain	La Croix de Muret (bourg)

